

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2007

EPREUVE C

Cette épreuve contient :

* Lettre de l'opposant au mandataire agréé	2007/C/f/1-2
* Annexe 1	2007/C/f/3-8
* Annexe 2 (en anglais)	2007/C/d,e,f/9-11
* Annexe 3 (en anglais)	2007/C/d,e,f/12-14
* Annexe 4 (en français)	2007/C/d,e,f/15-17
* Annexe 5 (en français)	2007/C/d,e,f/18-20
* Annexe 6 (en allemand)	2007/C/d,e,f/21-22
* Liste des traductions	2007/C/d,e,f/23
* Annexe 2 : en allemand	2007/C/d,e,f/24-26
* Annexe 3 : en français	2007/C/d,e,f/27-29
* Annexe 4 : en allemand	2007/C/d,e,f/30-32
* Annexe 5 : en anglais	2007/C/d,e,f/33-35
* Annexe 6 : en anglais	2007/C/d,e,f/36-37
* Glossaire pour les annexes 1 à 6	2007/C/d,e,f/38-39

Christopher Pitt
Plastolipp GmbH
Tankstr. 87
D-25894 Ellhard

Mandataire en brevets européens
Mme Susanne Hoffmann
Via Solferino 134
I-25123 Brescia

05.03.2007

Chère Madame,

Je souhaiterais, que vous fassiez opposition au nom de ma société au brevet européen EP 1 666 555 (annexe 1) de Food Containers Inc. J'espère que les documents ci-joints (annexe 2 à 6) seront utiles.

Nous nous sommes rendus compte, à l'occasion d'une inspection du dossier, que le brevet était identique à la demande telle que déposée, à l'exception de la revendication 6 qui n'était pas présente dans la demande telle que déposée, ayant seulement été ajoutée pendant la procédure d'examen. Pouvez-vous exploiter ce fait dans l'opposition ?

En outre, nous avons découvert que rien, dans le document de priorité, ne suggérerait l'utilisation du caoutchouc dans le matériau isolant (cf. les termes "ou du caoutchouc" et "ou de caoutchouc" au paragraphe 0006 et à la revendication 5). Quelle importance cela a-t-il ?

L'annexe 2, déposée par « Food Containers Inc. » le 15.11.2000, a été publiée le 15.05.2002. Ce document est-il pertinent pour l'opposition ?

L'annexe 6, un modèle d'utilité allemand, a comme date d'enregistrement ("Eintragungstag") le 13.02.2003, et comme date de publication dans le Bulletin allemand des brevets (Bekanntmachung im Patentblatt) le 20.03.2003, date postérieure à la date de dépôt de l'annexe 1. Pouvez-vous utiliser cette annexe 6 ?

Seules les revendications 1 à 6 constituent une gêne pour ma compagnie à l'heure actuelle. Si nous faisons maintenant opposition aux seules revendications 1 à 6, pourrions-nous étendre plus tard l'opposition à l'objet de la revendication 7 ?

Alternativement, l'Office européen des brevets se saisira-t-il d'office de l'objet de la revendication 7 ?

Je suis employé au département brevets de Plastolipp GmbH et je ne peux pas vous fournir un pouvoir écrit de notre directeur car ce dernier n'est pas disponible pour l'instant. Pouvez-vous former l'opposition pour le compte de notre société sans disposer de ce pouvoir écrit ?

Sincères salutations

C. Pitt

Pièces jointes :

Annexe 1

Annexe 2

Annexe 3

Annexe 4

Annexe 5

Annexe 6

(19)  **Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets**

(11) **EP 1 666 555 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet :

(51) Int. Cl.⁷ : **B65D1/26**

14.06.2006 Bulletin 2006/24

(21) Numéro de la demande : **03876543.2**

(22) Date de dépôt : **17.03.2003**

(54) **Gobelet à paroi mince pour boissons chaudes**

Dünnwandiger Becher für heiße Getränke

Thin-walled cup for hot beverages

(84) Etats contractants désignés :

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI
FR GB GR HU IE IT LI LU MC NL PT
RO SE SI SK TR**

(30) Priorité :

19.03.2002 GB 02235789

(43) Date de publication de la demande :

24.09.2003 Bulletin 2003/39

(73) Titulaire :

**Food Containers Inc.
Calgary, Alberta
Canada L66H5S2 (CA)**

(72) Inventeur :

**Nolle, Philippe
F-88543 Vincey (FR)**

(74) Mandataire :

**Malle, John Allen
20 Tree Street
Lincoln LNS7DB (GB)**

Il est rappelé que : dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

[0001] La présente invention porte sur des récipients à parois minces destinés à contenir des liquides chauds, tels que les gobelets à café ou à thé. Dans les bureaux modernes, des distributeurs de café sont très fréquemment utilisés, et pour le confort de l'utilisateur, nous venons de développer une machine qui fournit aussi des gobelets jetables. Ceci a
5 comme avantage que le client reçoit chaque fois un nouveau gobelet et n'a pas à laver le gobelet après l'usage.

[0002] Pour limiter le coût unitaire du gobelet, nous utilisons une paroi mince, de préférence en plastique. Toutefois, nous avons constaté que ces gobelets en plastique à
10 paroi mince ne sont pas toujours agréables à tenir quand ils sont remplis d'une boisson chaude. Le café chaud a une température d'environ 90 °C quand il est versé dans le gobelet par le distributeur de café. Le gobelet à paroi mince a alors une température externe avoisinant 70 °C. Par ailleurs, il se peut que le rebord supérieur du gobelet forme une arête vive à cause de la minceur de la paroi.

15
[0003] Nous avons développé un nouveau gobelet à paroi mince pour boissons chaudes, c'est-à-dire celles dont la température dépasse 50 °C. La surface externe de la paroi est au moins partiellement recouverte d'un manchon en matériau isolant thermique formant une zone de prise du gobelet. Ainsi, quand on tient le gobelet dans la main par
20 la zone de prise, les doigts sont protégés de la paroi chaude du gobelet, ce qui évite que l'utilisateur se brûle les doigts.

[0004] Un autre aspect de la présente invention est un manchon en matériau isolant thermique pouvant être monté sur un gobelet à paroi mince.

25
[0005] L'invention est définie dans les revendications indépendantes 1 et 7. Des modes de réalisation préférés se trouvent dans les revendications dépendantes.

[0006] La figure montre le gobelet en plastique 12 à paroi mince destiné aux boissons chaudes. Ce gobelet a une base circulaire 14, une paroi mince 18, et un rebord circulaire 15 à l'extrémité ouverte du gobelet. Le gobelet s'évase de sa base 14 vers son rebord supérieur 15. La base et la paroi sont préférentiellement constituées d'une seule
5 pièce en une matière plastique mince. Selon l'invention, le gobelet comprend aussi un manchon 13 en matériau isolant thermique qui entoure le gobelet sur toute sa circonférence dans une zone où l'on peut tenir le gobelet. De préférence, le manchon recouvre une zone médiane de la paroi, pas trop près du rebord, de sorte à ce qu'on ne soit pas gêné pour boire. N'importe quel matériau d'isolation thermique qui peut être
10 disposé autour du gobelet sous forme de manchon peut être utilisé, tel que du carton recyclé, du polystyrène ou du caoutchouc.

[0007] De préférence, le matériau isolant thermique est préfabriqué de sorte à former un manchon 13, avant d'être appliqué sur le gobelet 12. Ceci a pour avantage que les
15 gobelets peuvent être emmagasinés de manière plus compacte en l'absence du manchon 13, lequel pourra être appliqué juste avant l'emploi. Après usage, le manchon 13 peut s'enlever facilement pour être réutilisé ou jeté. Le matériau isolant peut comporter un motif coloré afin de rendre le gobelet plus attractif. De préférence, la paroi du manchon isolant 13 a une épaisseur d'au moins 2 mm et une hauteur d'au
20 moins 3 cm de façon à ce que l'utilisateur puisse tenir le gobelet de façon agréable en plaçant confortablement ses doigts sur le manchon isolant.

[0008] Le gobelet 12 peut avoir une zone annulaire d'un diamètre plus large 10 pour empêcher le gobelet de glisser à travers le manchon 13 lorsque le gobelet 12 est tenu
25 par le manchon 13.

[0009] De préférence, le gobelet a un rebord supérieur 15 d'environ 3 à 5 mm d'épaisseur. Pour cela, la paroi mince du gobelet peut être recourbée vers l'extérieur pour former, sur le rebord 15, un pourtour tubulaire (non représenté sur la figure) ayant
30 un diamètre d'environ 4 mm.

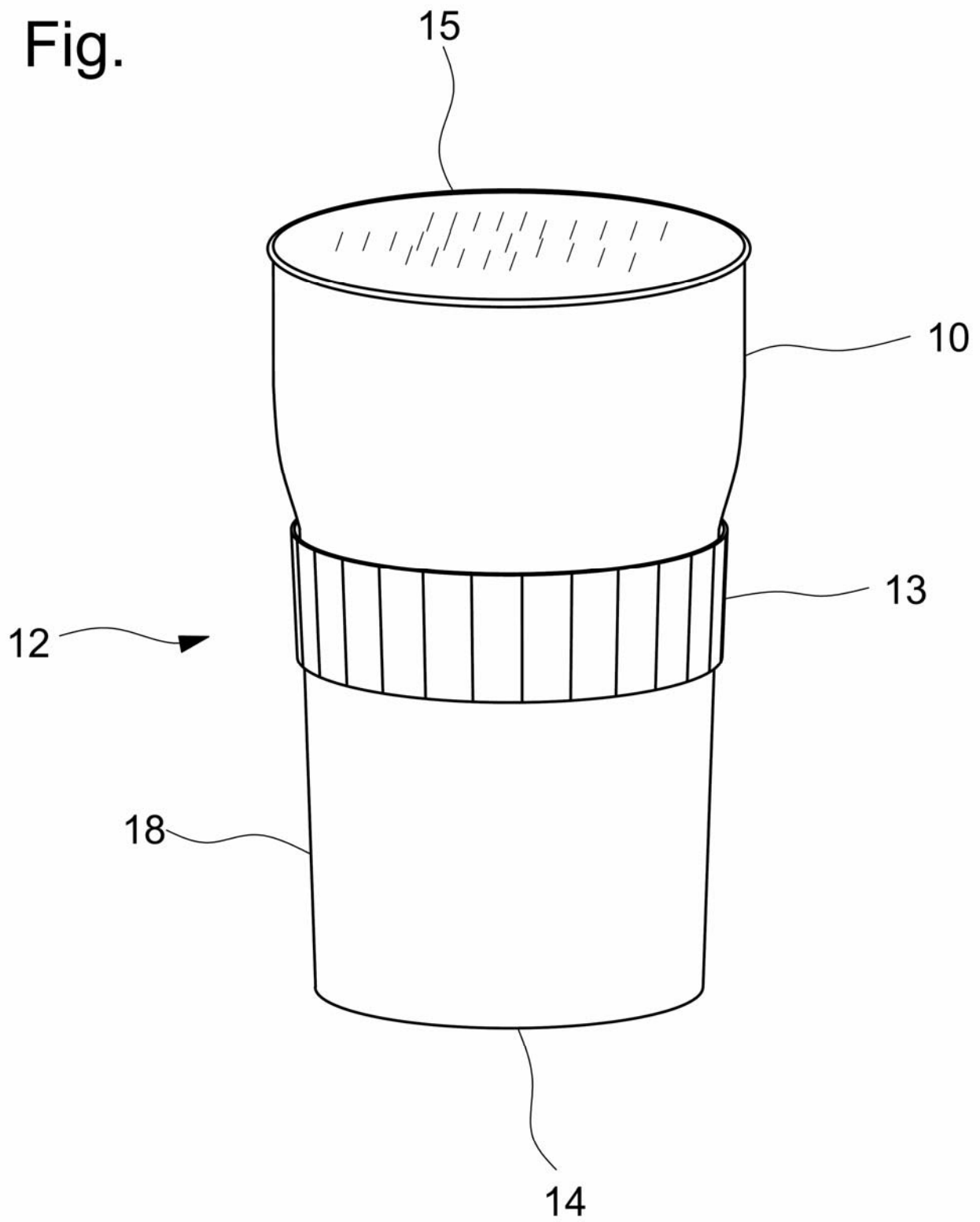
[0010] D'autre part, la base du gobelet présente un renforcement au niveau de la partie centrale de la base circulaire. Ainsi, le gobelet ne touche la surface d'une table sur lequel il repose que par le bord de la base, la partie centrale se trouvant légèrement au-dessus de la surface de la table. Ceci a pour avantage que le gobelet puisse reposer de
5 façon stable sur la surface de la table sans que la base du gobelet soit parfaitement plane, ce qui est difficile à fabriquer.

[0011] L'invention a été illustrée par un gobelet à café. Cependant, l'idée à la base de l'invention peut s'appliquer à n'importe quel récipient destiné à recevoir des liquides
10 chauds.

Revendications

1. Récipient (12) pour liquides chauds, comprenant
une base circulaire (14),
5 une paroi mince (18) avec un rebord circulaire (15) à une extrémité ouverte du
récipient, et
une zone de prise qui est isolée thermiquement de la paroi (18).
2. Récipient selon la revendication 1, où
10 la zone de prise est formée par la surface d'un manchon (13) en matériau isolant
thermique appliqué autour de la surface externe de la paroi (18).
3. Récipient selon la revendication 2, où
le récipient est un gobelet,
15 avec un rebord (15) de 3 à 5 mm d'épaisseur.
4. Récipient selon la revendication 1, où
la base (14) et la paroi (18) sont constituées d'une matière plastique, et
la surface externe de la base présente un renforcement en sa partie centrale.
20
5. Récipient selon la revendication 3, où
le matériau isolant thermique est doté d'un motif coloré et comprend du carton ou
du caoutchouc.
- 25 6. Récipient selon la revendication 2, où
le récipient est un gobelet
ayant une zone annulaire d'un diamètre plus large (10) pour empêcher le gobelet
de glisser à travers le manchon (13) lorsque le gobelet est tenu par le manchon.
- 30 7. Manchon (13) en matériau isolant thermique pour un récipient destiné à recevoir
des liquides chauds, où
le manchon a une paroi d'au moins 2 mm d'épaisseur et
une hauteur d'au moins 3 cm.

Fig.



CA2361436 A1

Filing date: **15.11.2000**

Publication date: **15.05.2002**

5 Int. Cl.⁷: **A47J45/00**

Applicant: **Food Containers Inc., Calgary, AI (CA)**

Inventor: **Benoist, Jean-François (CA)**

10 **Cook ware**

[0001] The present invention relates to cooking utensils, e.g. pots and pans, and in particular to the handle of cooking utensils. Cooking utensils get hot during use and therefore it is important that the handle is thermally insulated from the body of the cooking utensil. On the other hand a handle can be inconvenient, when there are many pots on the stove or when the pots are stored in a cupboard. Therefore, it is an object of the present invention to have a cooking utensil that can easily be manipulated during cooking and that has a convenient size. According to the invention there is provided a cooking utensil with a detachable handle portion.

20 [0002] The figure shows a pot made of stainless steel. The pot has a base 29 and a circular wall 25. On one side of the pot there is a handle 20. The handle has a metal portion 24 with a low thermal conductivity and a portion of insulating material 22 such as wood or plastics. The metal portion has to be sufficiently long to avoid that the heat from the pot and the stove damages the insulating material. Good results have been achieved with a metal portion that extends 5 to 7 cm from the pot's wall. In addition the metal portion may have a shield portion 26, which extends further 5 cm under the insulating handle grip to protect the insulating material from heat of the stove.

[0003] The portion of insulating material 22 is not permanently fixed to the metal portion of the handle. The portion of insulating material has a tubular shape with a hole along the main axis. It has, for example, an outer diameter of 3 cm and the hole therein is of not more than 2 cm in diameter. A long screw is located in this hole having a head 21 at one end and a screw thread at the other end of the portion of insulating material. The thread interconnects with a corresponding thread of a female screw in the metal portion and thus fixes the portion of insulating material to the metal portion.

Claim:

10

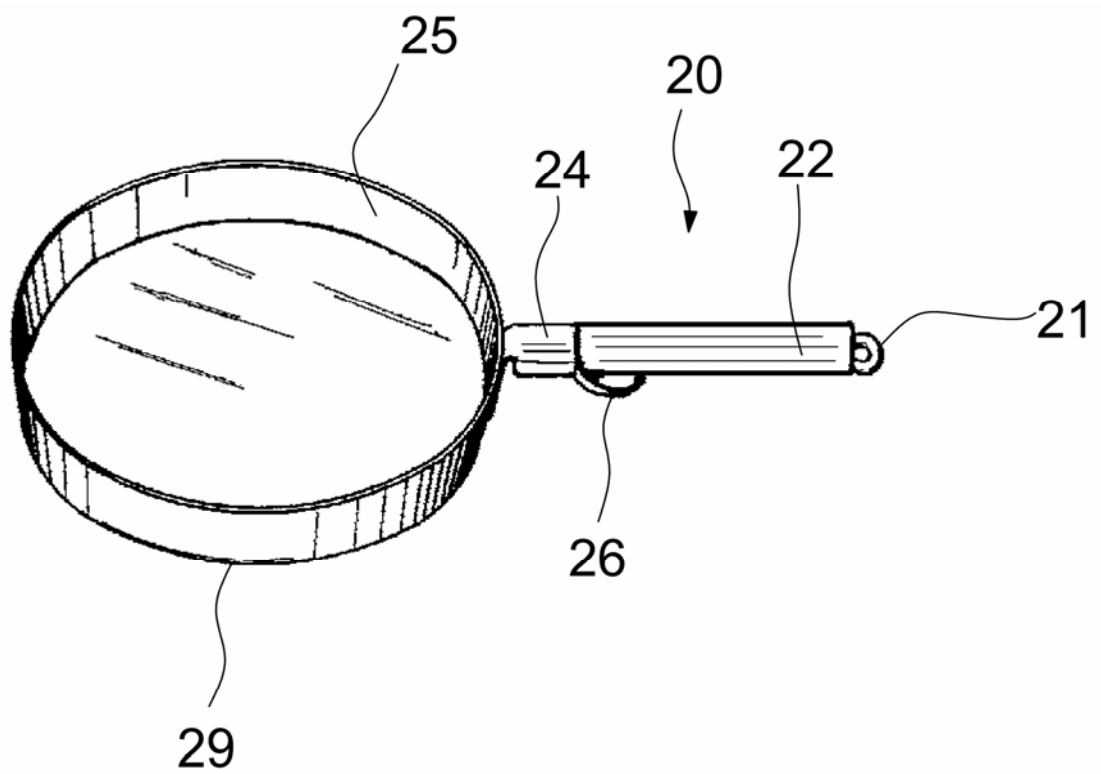
Cooking utensil with a handle (20), the handle comprising a metal portion (24) and a portion of thermally insulating material (22)

15

wherein the portion of thermally insulating material is detachably mounted on the metal portion of the handle.

.

Fig.



WO 02/09797 A1

International Filing date: **25.07.2001**
International Publication date: **07.02.2002**
5 Priority data: **02.08.2000 US60/222,454**
Int. Cl.⁷: **B65D3/06**
Applicant: **Ton Dickson and Company**
Inventor: **Giambattoni, Luciano**

10

Paper drinking container

[0001] The invention relates to a paper drinking container for cold beverages that is made from wax-coated paper. It has a base and a wall of generally conical shape. Such
15 a container is cheap and easily disposable. Containers of this kind can be stored in great numbers in a space saving manner, and they do not break when they fall on the ground. The thin paper is made watertight by a coating of wax, which does not dissipate into the cold liquid below a temperature of about 30 °C. It is therefore harmless to use the container with such cold beverages, because the paper only becomes permeable above
20 this temperature.

[0002] When such containers are used with ice cold beverages there is the disadvantage that the container is not comfortable to hold in the bare hand as the hand quickly becomes very cold and the beverage also becomes warm.

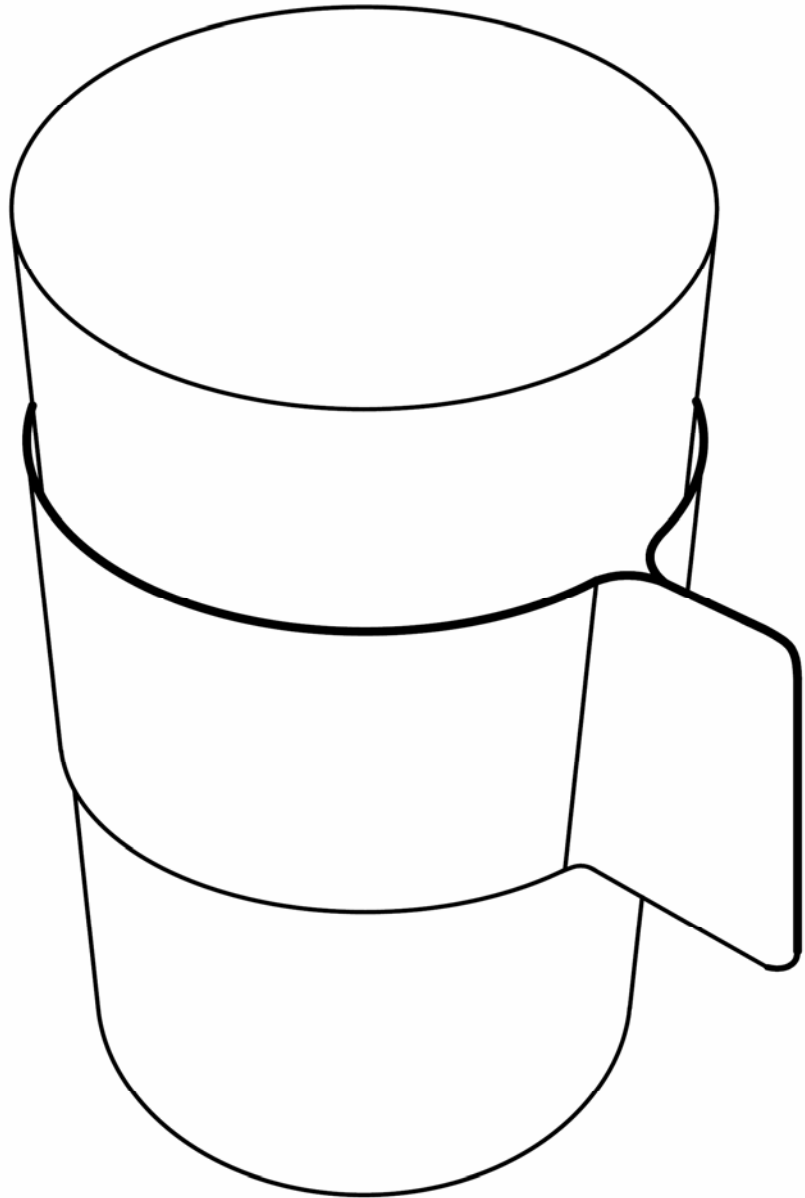
[0003] It has been found that such drinking containers can be held in a more comfortable way if a layer of cardboard is put around the wax-coated paper of the wall. A strip of cardboard of about 2 mm thickness is wrapped around a middle-portion of the drinking container and fixed there by just pressing the end portions of the strip against each other
5 with a layer of adhesive in-between. The diameter of the ring or sleeve can thereby be adjusted such that it does not slip close to the upper rim of the paper container, because it is unpleasant to touch with the lips and hinders drinking.

[0004] In this way the drinking container is sufficiently insulated by the cardboard and
10 can be gripped without getting cold fingers or warming up the beverage.

Claim:

Paper drinking container for cold beverages comprising a circular base and a wall of
15 wax-coated paper and a layer of cardboard fixed around the outer surface of the wall of the container.

Fig.



EP 1 133 910 A1

Date de dépôt : **07.02.2001**
Priorité : **14.03.2000 US 525638**
5 Publication: **19.09.2001**
Int.Cl.⁷ : **A47G19/23**
Demandeur : **Ottawa Inc., Moline, Illinois 61265-8960**
Inventeur : **Mollen, Michael James**

10

Récipient à boire empilable

[0001] La présente invention porte sur un récipient empilable en verre ou en porcelaine destiné à contenir des liquides. Les récipients en verre ont généralement des formes
15 diverses, l'embouchure étant plus large que la base. Lorsque l'on débarrasse les tables dans les bars ou les restaurants, les récipients sont habituellement emboîtés les uns dans les autres. Ces récipients ne sont cependant pas conçus dans ce but et il peut arriver qu'ils restent coincés les uns dans les autres. Désemboîter les récipients pour les
20 laver est donc une opération délicate, et il arrive qu'il soit très difficile de les séparer. Il arrive même que des récipients se cassent lorsqu'ils sont empilés en grand nombre. Des matières plus élastiques ou déformables tels que le plastique ne peuvent toutefois pas être utilisées pour ces récipients à boire de valeur.

[0002] La présente invention a donc pour objet d'obtenir des récipients en verre ou en
25 porcelaine qui peuvent être emboîtés les uns dans les autres et désemboîtés facilement.

[0003] La figure illustre un récipient à boire 41 en verre. Le récipient a une paroi formant une embouchure 40 plus large que la base 47. Un renflement périmétrique ou annulaire 44 est formé approximativement aux trois quarts de la hauteur de la paroi du
30 récipient. Au niveau du renflement 44, la paroi est arrondie vers l'extérieur mais l'épaisseur de la paroi ne change pas. La paroi peut avoir une épaisseur d'environ 4 mm.

[0004] Lorsque deux récipients de ce type sont emboîtés l'un dans l'autre, le renflement 44 du récipient supérieur repose sur le rebord supérieur 46 du récipient inférieur. Ainsi, l'extérieur du récipient supérieur n'entre pas en contact avec l'intérieur du récipient inférieur. Les récipients peuvent donc être facilement désemboîtés.

5

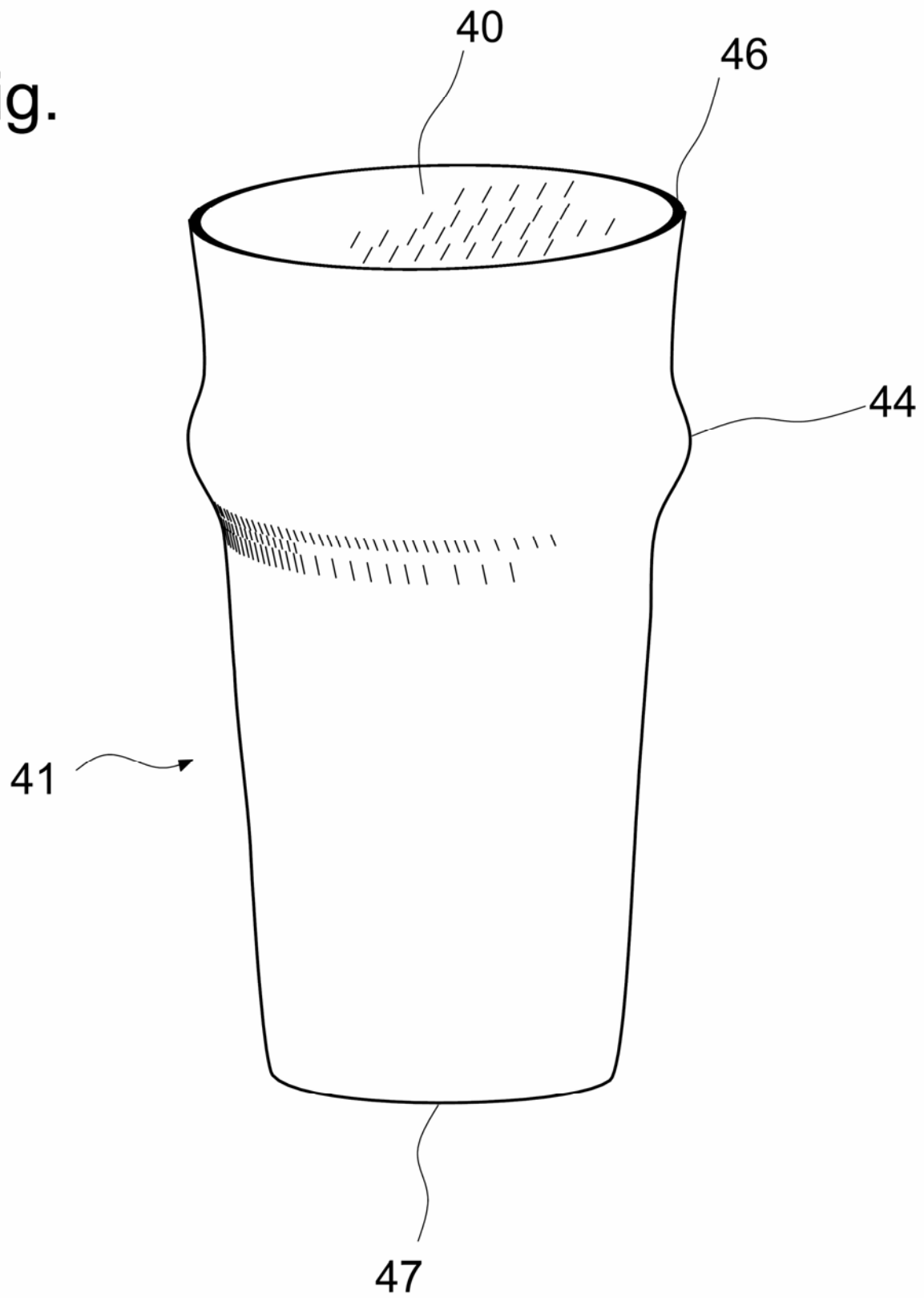
[0005] La surface externe de la base est globalement concave de sorte que le récipient repose de façon très stable sur une surface plane, avec seulement une zone circulaire étroite à la périphérie de la base 47.

10 **[0006]** Le récipient peut aussi être doté d'une poignée intégrée (non visible sur la figure) en saillie sur la paroi du récipient, de préférence dans le quart supérieur, au-dessus du renflement annulaire 44. La poignée ne devient pas aussi chaude que la paroi du récipient lorsque celui ci est rempli de liquide bouillant, et elle n'entrave pas
15 manipulés avec plus de précaution.

Revendication :

20 Récipient emboîtable en verre dont l'embouchure est plus large que la base circulaire, la partie supérieure de la paroi comprenant un renflement périmétrique orienté vers l'extérieur.

Fig.



WO 02/06675 A2

Date de dépôt : **17.07.2001**
Priorité : **00/09401 18.07.2000 FR**
5 Date de publication internationale : **24.01.2002**
Int.Cl.⁷: **B65D1/26**
Déposant : **Houzem S.P.A.**
Inventeur : **Reval, Jean-Luc**

10

Marmite jetable

[0001] Des potages instantanés peuvent être préparés en quelques minutes à l'aide de
mélanges granulaires pour potage très solubles et dispersibles. Il suffit d'ajouter de l'eau
15 chaude au mélange pour que le potage soit prêt.

[0002] Quelqu'un de pressé peut néanmoins trouver trop long de chauffer de l'eau dans
une marmite, ajouter le mélange granulaire pour potage, verser le potage dans une
assiette à soupe et nettoyer ensuite la marmite et l'assiette.

20

[0003] Nous avons résolu ce problème. Notre marmite jetable peut contenir un mélange
granulaire pour potage et être fermée hermétiquement par un couvercle. L'utilisateur n'a
ensuite qu'à enlever le couvercle, verser de l'eau bouillante dans la marmite, mélanger à
l'aide d'une cuillère fournie et attendre quelques minutes.

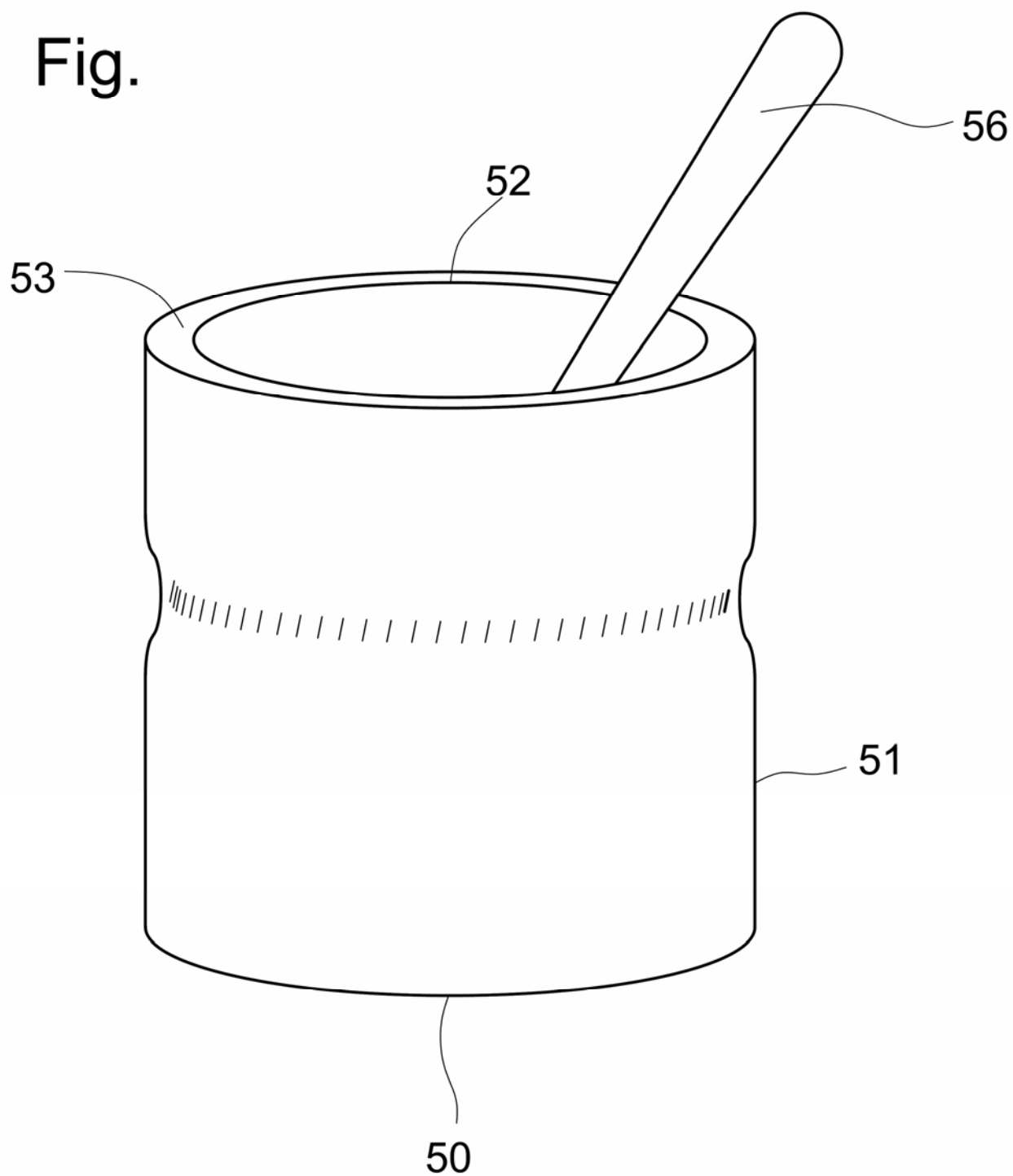
[0004] La figure montre une marmite ayant une base 50, une paroi 51 et un rebord supérieur 52 recourbé vers l'intérieur. La partie aplatie 53 du rebord dépasse d'au moins 2 à 3 cm vers l'intérieur par rapport à la paroi. La base, la paroi et le bord sont obtenus à partir d'une feuille en matériau plastique résistant à des températures pouvant aller
5 jusqu'à 100 °C. La base est suffisamment épaisse pour assurer qu'elle reste toujours parfaitement plane et garantir une bonne stabilité de la marmite reposant sur un support. Grâce au rebord supérieur recourbé vers l'intérieur, le liquide chaud ne déborde pas lorsque l'on mélange le potage, et un couvercle peut être fixé sur la partie supérieure 53 de la marmite. En outre, le potage reste chaud plus longtemps car l'ouverture de la
10 marmite est moins grande.

[0005] Le potage peut être consommé directement dans la marmite chaude à l'aide d'une cuillère 56 quand la marmite repose sur une surface ou est tenue à la main. Une assiette n'est pas nécessaire. Après usage, la marmite et la cuillère peuvent simplement
15 être jetées, aucun lavage n'est nécessaire.

Nous revendiquons :

Une marmite jetable caractérisée par
20 une base,
une paroi circulaire dotée d'un rebord supérieur recourbé vers l'intérieur, où la base, la paroi et le rebord sont faits d'une matière plastique mince.

Fig.



Deutsches Patentamt

GEBRAUCHSMUSTER

Int. Cl. ⁷ :	A47G19/22
Aktenzeichen:	202 19 345.9
5 Anmeldetag:	13.12.2002
Eintragungstag:	13.02.2003
Bekanntmachung im Patentblatt:	20.03.2003
Inhaber:	Fasching, Hans, Ottobrunn, DE

10

Becher

[0001] Die vorliegende Erfindung betrifft eine neue Art von Becher. Der Becher weist eine neue Form auf (siehe Abbildung). Er ist nicht rund wie normale Becher, sondern
15 weist drei gerade Wandabschnitte auf. Der neue Becher ist nur an einer Seite gerundet, was das Trinken erleichtert. Der Becher ist aus Edelstahl.

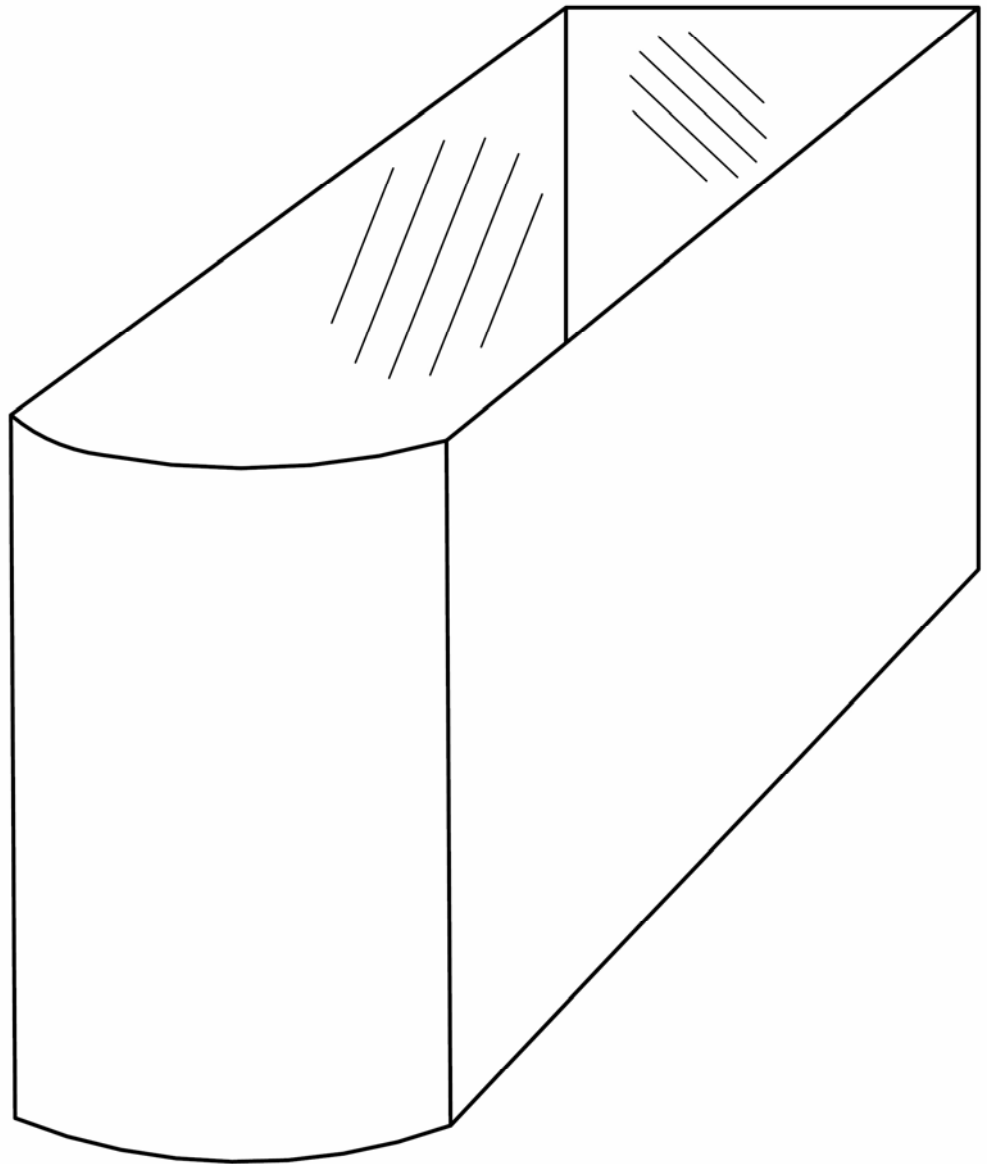
[0002] Dank der rechteckigen Form lässt sich der Becher bequem in der Hand halten. Er ist auch leicht in einem Schrank oder in einer Geschirrspülmaschine unterzubringen, da
20 er Platz sparend eingeräumt werden kann.

[0003] Bei Verwendung mit heißen Getränken wird der Becher auch an der Außenseite ziemlich heiß. Um den Becher kann ein (in den meisten Haushalten und Büros verfügbares) breites Gummiband gelegt werden, so dass man den Becher halten kann,
25 ohne seine Oberfläche zu berühren. Das Gummiband bleibt durch die Elastizität des Gummimaterials ohne Weiteres an dem Becher haften. Alternativ kann auch ein Streifen gefaltetes Papier um die Tassenwand gelegt werden, um die Finger gegen die Hitze zu schützen.

30 **Anspruch:**

Metallbecher, der einen Boden, drei gerade Wandabschnitte und einen gerundeten Wandabschnitt aufweist.

Fig.



ÜBERSETZUNG DER ANLAGEN 2 BIS 6

Anlage 2:	in Deutsch
Anlage 3:	in Französisch
Anlage 4:	in Deutsch
Anlage 5:	in Englisch
Anlage 6:	in Englisch

TRANSLATION OF ANNEXES 2 TO 6

Annex 2:	into German
Annex 3:	into French
Annex 4:	into German
Annex 5:	into English
Annex 6:	into English

TRADUCTION DES ANNEXES 2 À 6

Annexe 2 :	en allemand
Annexe 3 :	en français
Annexe 4 :	en allemand
Annexe 5 :	en anglais
Annexe 6 :	en anglais

CA2361436 A1

Anmeldetag: **15.11.2000**

Veröffentlichungstag: **15.05.2002**

5 Int.Cl.⁷: **A47J45/00**

Anmelder: **Food Containers Inc., Calgary, AI (CA)**

Erfinder: **Benoist, Jean-François (CA)**

10 **Kochgeschirr**

[0001] Die vorliegende Erfindung betrifft Kochgeräte wie z. B. Töpfe oder Pfannen und insbesondere den Griff von Kochgeräten. Kochgeräte werden bei Benutzung heiß, und es ist daher wichtig, dass der Griff gegenüber dem Korpus des Kochgeräts wärmeisoliert ist. Andererseits kann ein Griff unpraktisch sein, wenn mehrere Töpfe auf dem Herd stehen oder die Töpfe in einem Schrank aufbewahrt werden. Das Ziel der vorliegenden Erfindung ist es deshalb, ein Kochgerät bereitzustellen, das beim Kochen leicht zu handhaben ist und eine praktische Größe hat. Erfindungsgemäß wird ein Kochgerät mit einem abnehmbaren Griff bereitgestellt.

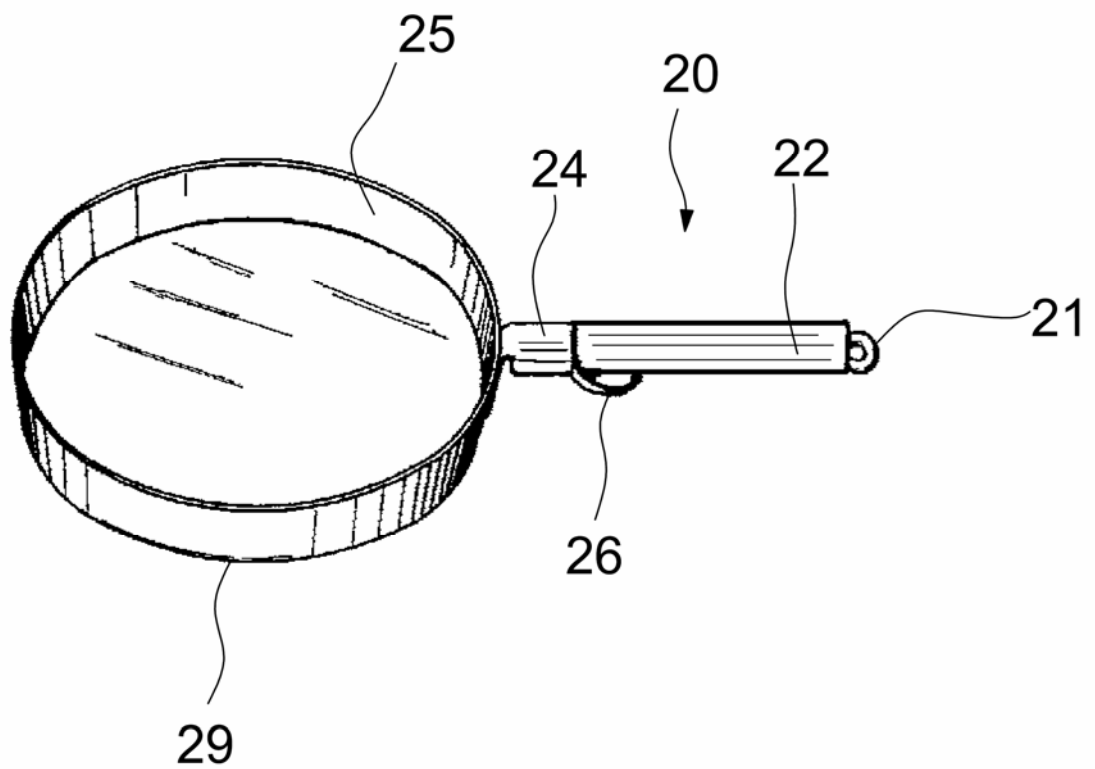
20 [0002] Die Abbildung zeigt einen Topf aus Edelstahl. Der Topf hat einen Boden 29 und eine kreisförmige Wand 25. An einer Seite des Topfs befindet sich ein Griff 20. Der Griff weist einen Metallbereich 24 mit geringer Wärmeleitfähigkeit und einen Bereich aus Isoliermaterial 22 wie etwa Holz oder Kunststoff auf. Der Metallbereich muss
25 ausreichend lang sein, damit die Hitze des Topfs und des Herds das Isoliermaterial nicht beschädigt. Gute Ergebnisse wurden mit einem Metallbereich erzielt, der 5 bis 7 cm von der Topfwand absteht. Zusätzlich kann der Metallbereich eine Abschirmung 26 aufweisen, die sich um weitere 5 cm unter dem isolierenden Griff erstreckt und das Isoliermaterial vor der Hitze des Herds schützt.

[0003] Der Bereich aus Isoliermaterial 22 ist nicht dauerhaft am Metallbereich des Griffs befestigt. Der Bereich aus Isoliermaterial ist röhrenförmig und weist einen Hohlraum entlang der Hauptachse auf. Er hat beispielsweise einen Aussendurchmesser von 3 cm, und der Hohlraum darin hat einen Durchmesser von nicht mehr als 2 cm. In diesem
5 Hohlraum befindet sich eine lange Schraube mit einem Kopf 21 an einem Ende und einem Gewinde am anderen Ende des Bereichs aus Isoliermaterial. Das Gewinde passt in ein entsprechendes Innengewinde im Metallbereich und befestigt so den Bereich aus Isoliermaterial am Metallbereich.

10 **Anspruch:**

Kochgerät mit Griff, wobei der Griff (20) umfasst:
einen Metallbereich (24) und
einen Bereich aus Wärme isolierendem Material (22),
15 wobei der Bereich aus Wärme isolierendem Material abnehmbar am Metallbereich des Griffs befestigt ist.

Fig.



WO 02/09797 A1

Date de dépôt international : **25.07.2001**
Date de publication internationale : **07.02.2002**
5 Priorité : **02.08.2000 US60/222,454**
Int.Cl.⁷ : **B65D3/06**
Déposant : **Ton Dickson and Company**
Inventeur : **Giambattoni, Luciano**

10

Réceptient à boire en papier

[0001] L'invention porte sur un réceptient à boire en papier destiné aux boissons froides, fait en papier ciré. Le réceptient a une base et une paroi de forme globalement conique.
15 Un tel réceptient est bon marché et il est aisément jetable après emploi. Les réceptients de ce type peuvent être emmagasinés en grand nombre de façon plus compacte et ils ne se brisent pas en tombant par terre. Le papier mince est rendu étanche par un revêtement en cire qui ne se dégrade pas dans un liquide froid à une température inférieure à environ 30 °C. Le réceptient peut donc être utilisé en toute sécurité avec ces
20 boissons froides, le papier ne devenant perméable qu'au-dessus de ladite température.

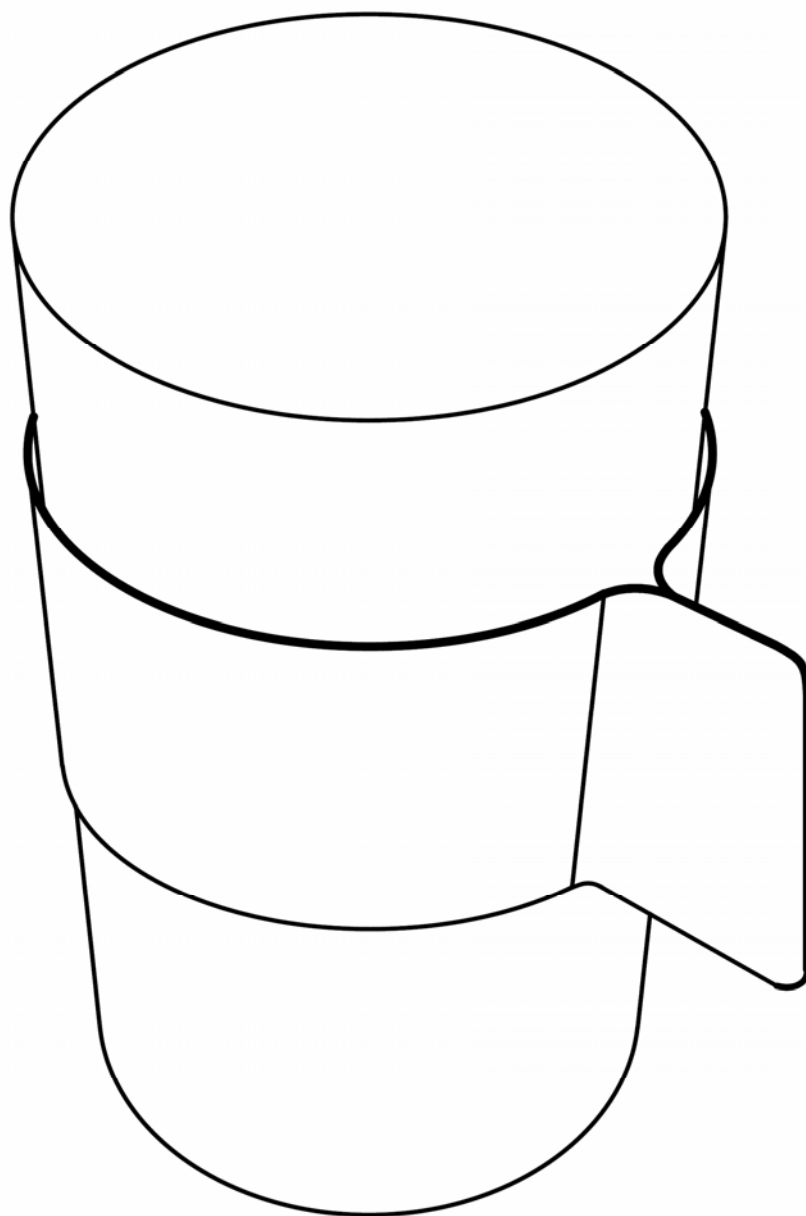
[0002] Quand ces réceptients sont tenus à main nue alors qu'ils contiennent une boisson glacée, l'inconvénient est que la main est refroidie très rapidement, ce qui n'est pas agréable, et de plus la boisson est réchauffée.

- [0003]** On s'est rendu compte que ces récipients sont plus agréables à tenir si on dispose une couche en carton autour du papier ciré de la paroi. Une partie médiane du récipient à boire est entourée d'une bande de carton d'environ 2 mm d'épaisseur, qui est fixée juste en pressant l'une contre l'autre les extrémités de la bande avec une couche
- 5 adhésive entre les deux. Le diamètre de l'anneau ou du manchon peut ainsi être adapté de façon à ce qu'il ne glisse pas trop loin vers le rebord supérieur du récipient en papier, ce qui pourrait produire une sensation désagréable lorsque le manchon est touché des lèvres et gêner la personne qui boit.
- 10 **[0004]** Ainsi, le récipient à boire est suffisamment isolé grâce au carton et peut être tenu sans se refroidir les doigts ou réchauffer la boisson.

Revendication :

- 15 Récipient à boire en papier pour boissons froides comprenant une base circulaire, une paroi de papier ciré, et une couche de carton fixée autour de la surface externe de la paroi du récipient.

Fig.



EP 1 133 910 A1

Anmeldetag: **07.02.2001**
Priorität: **14.03.2000 US 525638**
5 Veröffentlichung: **19.09.2001**
Int. Cl.⁷: **A47G19/23**
Anmelder: **Ottowa Inc., Moline, Illinois 61265-8960**
Erfinder: **Mollen, Michael James**

10

Stapelbares Trinkgefäß

[0001] Diese Erfindung betrifft ein stapelbares Glas- oder Porzellangefäß für Flüssigkeiten. Glasgefäße haben generell unterschiedliche Formen, wobei die Öffnung
15 weiter ist als der Boden. Werden solche Gefäße von Tischen in Bars oder Restaurants abgeräumt, so werden sie in der Regel ineinander gestapelt. Diese Gefäße sind jedoch nicht zum Stapeln konzipiert, und es kann vorkommen, dass sie sich dabei verklemmen. Das Trennen der Gefäße zum Abwaschen ist deshalb heikel, und manchmal lassen sich die Gefäße nur sehr schwer voneinander lösen. Es kommt sogar vor, dass Gefäße
20 zerbrechen, wenn sie in großer Zahl gestapelt werden. Elastischere oder verformbare Materialien wie Kunststoff können jedoch für diese hochwertigen Trinkgefäße nicht verwendet werden.

[0002] Das Ziel dieser Erfindung ist deshalb, Glas- oder Porzellangefäße zu schaffen,
25 die sich ineinanderstapeln und leicht wieder voneinander lösen lassen.

[0003] Die Abbildung zeigt ein Trinkgefäß 41 aus Glas. Das Gefäß hat eine Wand, die eine Öffnung 40 bildet, welche weiter ist als der Boden 47. Eine umlaufende oder ringförmige Ausbuchtung 44 befindet sich etwa auf Dreiviertelhöhe der Gefäßwand. An
30 der Ausbuchtung 44 biegt sich die Wand nach außen, wobei die Wanddicke gleich bleibt. Die Wand kann eine Dicke von etwa 4 mm aufweisen.

[0004] Werden zwei Gefäße dieses Typs ineinander gestapelt, so ruht die Ausbuchtung 44 des oberen Gefäßes auf dem oberen Rand 46 des unteren Gefäßes. Auf diese Weise besteht kein Kontakt zwischen der Außenseite des oberen Gefäßes und der Innenseite des unteren Gefäßes. Die Gefäße können deshalb leicht wieder
5 voneinander gelöst werden.

[0005] Die Außenfläche des Bodens ist in der Regel konkav, so dass das Gefäß auf ebenem Untergrund nur mit einer schmalen, kreisförmigen Auflagefläche am Rand des Bodens 47 sehr stabil steht.

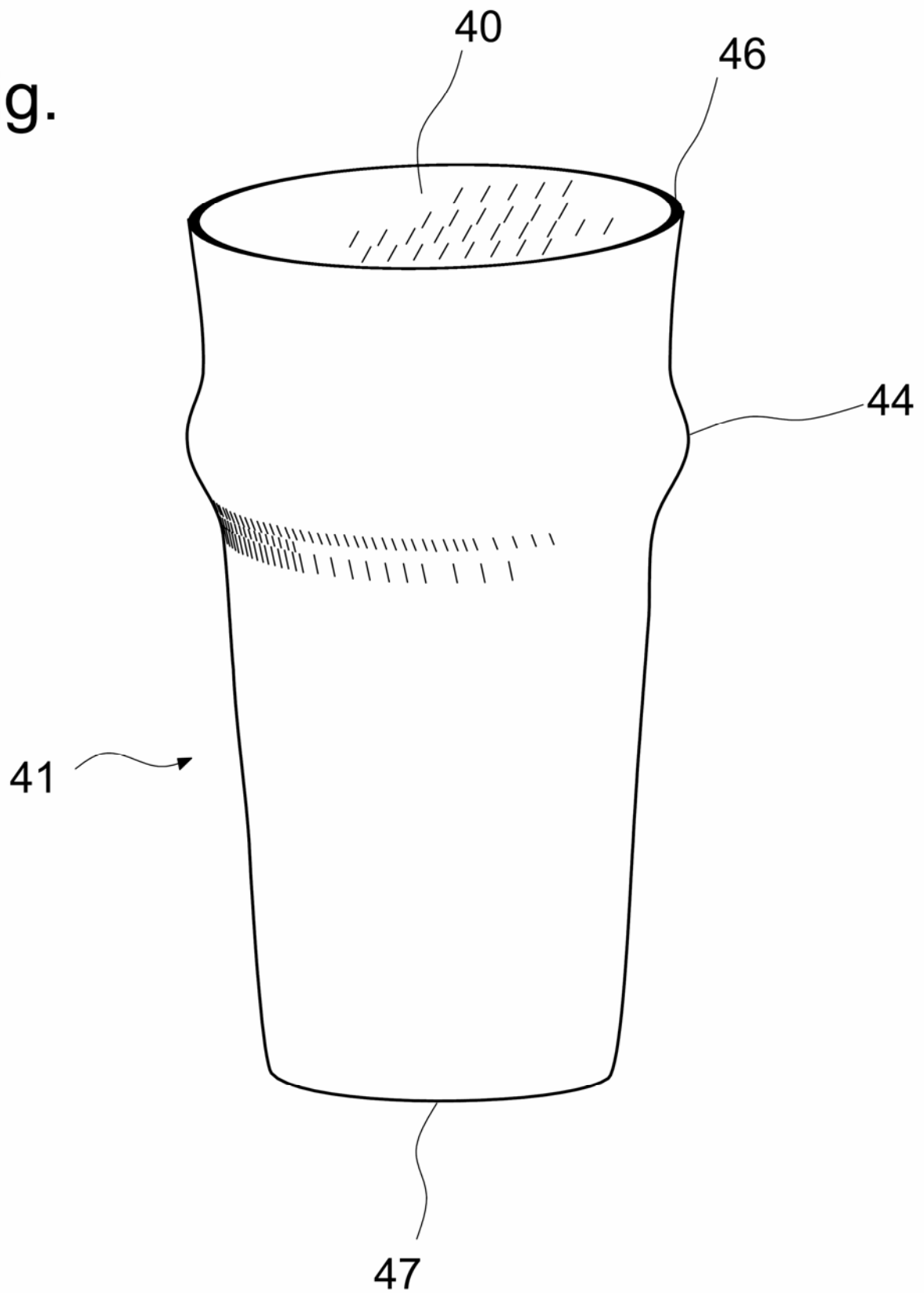
10

[0006] Das Gefäß kann auch einen (nicht abgebildeten) integrierten Griff aufweisen, der bevorzugt im oberen Viertel des Gefäßes oberhalb der ringförmigen Ausbuchtung 44 von der Gefäßwand absteht. Der Griff erhitzt sich nicht so stark wie die Gefäßwand, wenn kochende Flüssigkeit in das Gefäß gefüllt wird, und ist beim Stapeln nicht
15 hinderlich. Gefäße mit vorstehendem Griff müssen jedoch mit größerer Sorgfalt behandelt werden.

Anspruch:

20 Stapelbares Glasgefäß, dessen Öffnung weiter ist als sein kreisförmiger Boden, wobei der obere Abschnitt der Gefäßwand eine nach außen gerichtete, umlaufende Ausbuchtung aufweist.

Fig.



WO 02/06675 A2

Filing date: **17.07.2001**
Priority data: **00/09401 18.07.2000 FR**
5 International Publication date: **24.01.2002**
Int.Cl.⁷: **B65D1/26**
Applicant: **Houzem S.P.A.**
Inventor: **Reval, Jean-Luc**

10

Disposable stock pot

15

[0001] Instant soups can be prepared in a few minutes using highly soluble and dispersible granular soup mixes. It is sufficient to add hot water to the mix for the soup to be ready.

20

[0002] However, for someone in a hurry it may be too time-consuming, if he has to heat water in a pot, add granular soup mix, pour the soup into a soup plate and clean the pot and plate afterwards.

[0003] We have found a solution to this problem. Our disposable pot can be filled with granular soup mix and sealed with a lid. The user only has to remove the lid, pour boiling water into the pot, stir with a spoon provided and wait a couple of minutes.

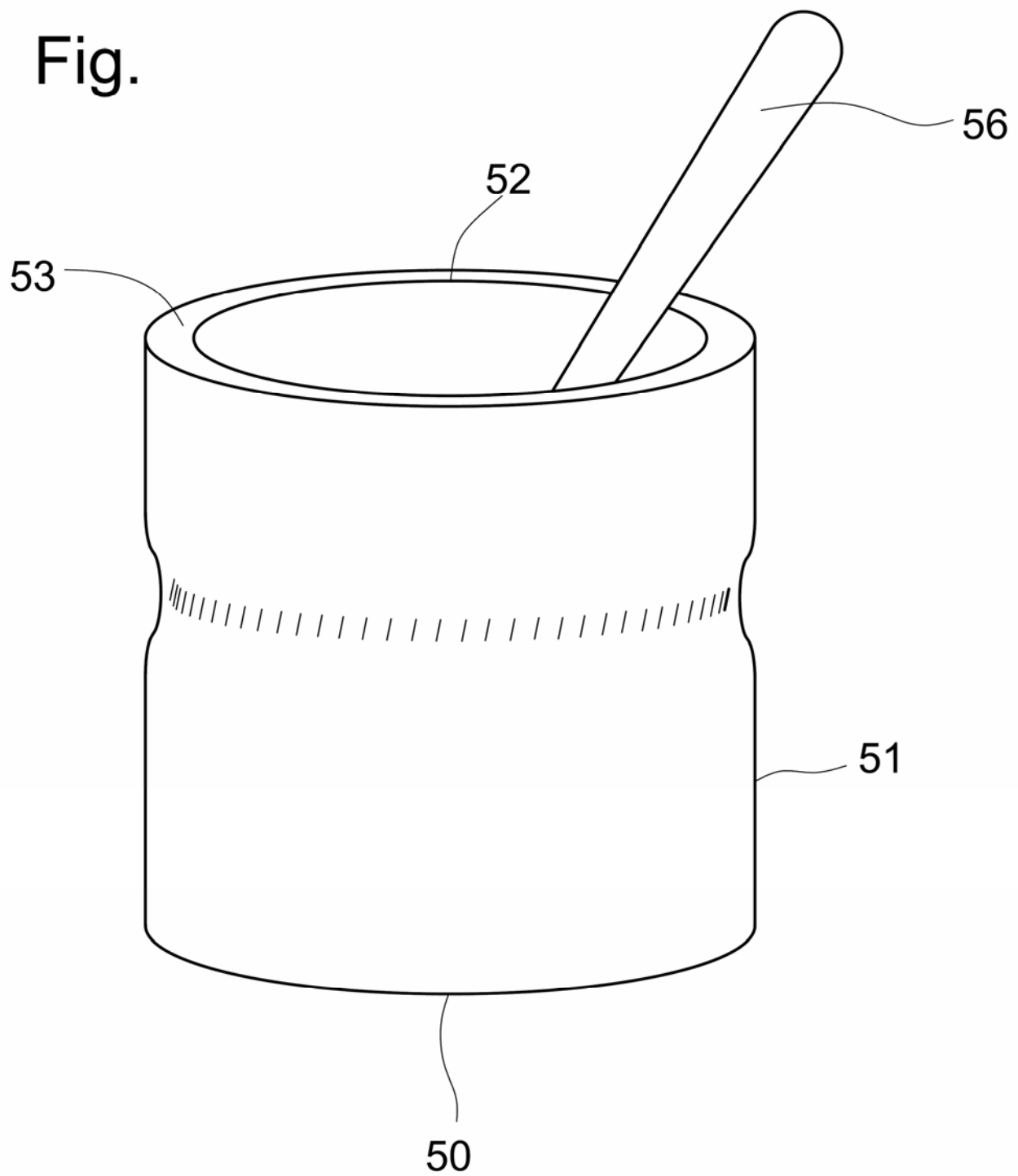
- 5 [0004] The figure shows a pot with a base 50, a wall 51 and an upper rim 52 of the wall, which is bent inwardly. The flat portion 53 of the rim extends at least 2-3 cm inwardly from the wall. Base, wall and rim are made of plastics sheet material that can withstand temperatures up to 100 °C. The base is made sufficiently thick to ensure that it keeps always perfectly flat and the pot sits stably on a supporting surface. The inwardly bent upper rim provides the advantage that the hot liquid does not go over the rim when the soup is stirred and that a lid can be fixed on the upper flat portion 53 of the pot. In addition, the soup keeps warm longer, because the open area of the pot is reduced.
- 10 [0005] The soup can be consumed directly from the hot pot with a spoon 56 while the pot is positioned on a surface or held in the hand. A plate is not necessary. After use the pot and the spoon can simply be discarded, nothing needs to be cleaned.

We claim:

15

A disposable pot characterized by
a base,
a circular wall with an inwardly bent upper rim, wherein
base, wall and rim are of a thin plastics material.

Fig.



German Patent Office
UTILITY MODEL

	Int.Cl.:	A47G19/22
5	Application number:	202 19 345.9
	Filing date:	13.12.2002
	Registration date („Eintragungstag“):	13.02.2003
	Date of announcement in the Patent Bulletin („Bekanntmachung im Patentblatt“):	20.03.2003
10	Applicant:	Fasching, Hans, Ottobrunn, DE

Cup

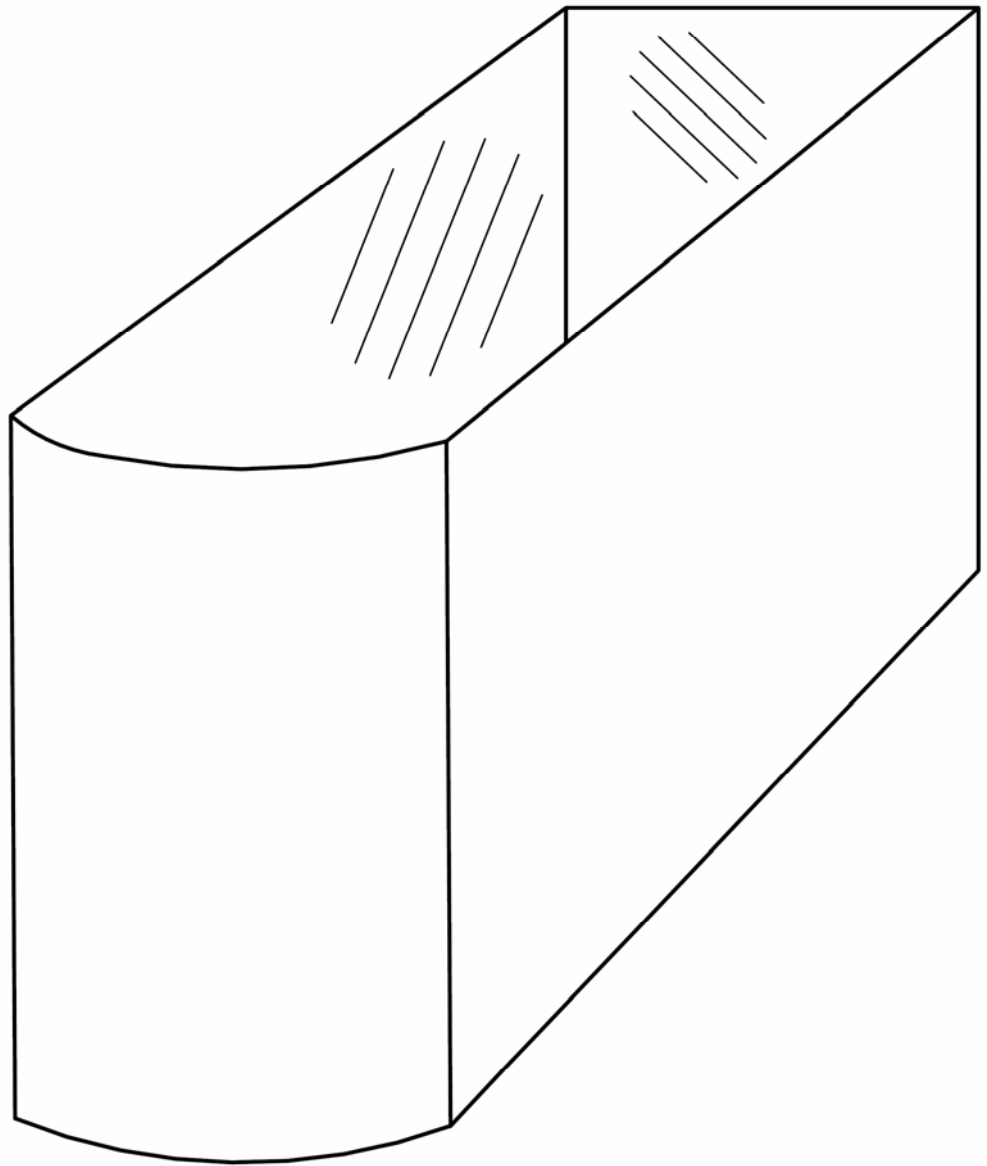
- 15 **[0001]** The present invention relates to a new type of cup. The cup has a novel shape (see figure). It is not round like normal cups, but has three straight wall portions. Only one side of the new cup is curved, which facilitates drinking. The cup is made of stainless steel.
- 20 **[0002]** Owing to the rectangular shape the cup can comfortably be held in the hand. It is also convenient to store it in a cupboard or dishwasher because it can be stored with fewer gaps.
- 25 **[0003]** If the cup is used for hot drinks it gets rather hot on the outside too. It is possible to put a broad rubber band (available in most households and offices) around the cup so that the cup can be gripped without touching its surface. The rubber band simply remains attached to the cup because of the elasticity of the rubber material. Alternatively a strip of folded paper can be wrapped around the wall of the cup to protect the fingers from the heat.

30

Claim:

Metal cup having a base, three straight wall portions and one curved wall portion.

Fig.



ÜBERSETZUNGSHILFE / GLOSSARY / GLOSSAIRE

EN	DE	FR	IT	SE	ES	NL	DK	FI
Brief des Einsprechenden / Opponent's Letter / Lettre de l'opposant								
rubber	Gummi	caoutchouc	gomma	gummi	goma	rubber	gummi	kumi
insulating material	Isoliermaterial	matériau isolant	materiale isolante	isolermaterial	material aislante	isolerend materiaal	isolering	eristemateriaali
Anlage 1 / Annex 1 / Annexe 1								
hot beverages	Heissgetränke	boissons chaudes	bevande calde	heta drycker	bebidas calientes	warne dranken	varme drikke	kuumat juomat
receptacle	Behälter	réceptient	recipiente	behållare	recipiente	houder	beholder	astia, säiliö
coffee dispenser machine	Kaffeeautomat	distributeur de café	distributore di caffè	kaffeautomat	máquina distribuidora de café	koffie automaat	kaffe automat	kahviautomaatti
disposable cups	Einwegbecher	gobelets jetables	bicchieri usa e getta	engångskoppar	tazas desechables	wegwerp bekers	engangsbeæger	kertakäyttökupit
plastics cups	Plastikbecher	gobelets en plastique	bicchieri di plastica	plastkoppar	tazas de plástico	kunststof bekers	plastikbæger	muovikupit
sleeve	Manschette	manchon	manica	muff, manchett	manga, pieza con forma de manga	omhulling	manchet	mansetti
grip area	Greifbereich	zone de prise	zona di presa	greppyta	zona de agarre	greep gedeelte	gribeflade	otealue
base	Boden	base	base	botten	base	bodem	bund	pohja
rim	Rand	rebord	bordo	kant	borde	rand	rand	reuna
cardboard	Karton	carton	cartone	kartong	cartón	karton	karton	kartonki, pahvi
annular	ringförmig	annulaire	anulare	ringformig	anular	ringvormig	ringformet	rengasmainen
curled	engerollt	recourbé	ricurvo	krökt	enrollado, curvado	omgekruld	krænget	kierretty, koukero
kreisförmigen, schlauchartigen Wulst		pourtour tubulaire	tubo a sezione circolare	cirkelformigt rör	tubo circular	circeelvormige verdikking	cirkulært rør	pyöreä putki
circular tube					hueco, hundimiento	terugspringend gedeelte	indsnævring	upotettu alue
recessed area	Einbuchtung	renforcement	incavo	fördjupning		omtrek van de bodem		
periphery of the base	Rand des Bodens	bord de la base	bordo della base	bottens omkrets	borde de la base		bundens periferi	pohjan reuna-alue

ÜBERSETZUNGSHILFE / GLOSSARY / GLOSSAIRE

EN	DE	FR	IT	SE	ES	NL	DK	FI
Anlage 2 / Annex 2 / Annexe 2								
detachable thermal conductivity	abnehmbar	démontable	rimovibile	avtagbar	separable, desmontable	verwijderbaar	aftagelig	irrotettava
screw thread	Gewinde	conductibilité thermique	conducibilità termica	värmeledningsförmåga	conductividad térmica	thermische geleidbaarheid	varmelednings-evne	lämmönjohtokyky
stainless steel	Edelstahl	filet de vis	filettatura	skruvgänga	rosca	schroefdraad	gevind	kierre
female screw	Innengewinde	acier raffiné	acciaio	rostfritt stål	acero inoxidable	roestvrij staal	rustfast stål	ruostumaton teräs
		taraudage	inossidabile	innergänga	tornillo hembra	moer	møtrik	mutteri
Anlage 3 / Annex 3 / Annexe 3								
wax-coated	gewachst							
conical	konisch	ciré	incerato	vaxad	encerado	bekleed met was	vokset	vahalla päällystetty
permeable	durchlässig	conique	conico	konisk	cónico	kegelvormig	konisk	kartiomainen
		perméable	permeabile	genomsläpplig	permeable	doorlaatbaar	gennemtrængelig	läpäisevä
Anlage 4 / Annex 4 / Annexe 4								
china	Porzellan	porcelaine	porcellana	porslin	porcelana	porselein	porcelæn	posliini
nested	gestapelt	emboîté	infilati l'uno nell'altro	staplade	encajado	gestapeld	stabet	pinottu
circumferential or annular bulge	umlaufende oder ringförmige Ausbuchtung	renflement périmétrique ou annulaire	ringconfiamento perimetrale o anulare	omgivande eller ringformig utbuktning	protuberancia circular o anular	ringvormige uitsulping	omløbende eller ringformet udbulning	rengasmaainen pullistuma
concave	konkav	concave	concavo	konkav	concavo	hol	konkav	kovera
integral handle	integrierter Griff	poignée intégrée	maniglia integrale	integrerat handtag	asa integrada	geïntegreerd handvat/ geïntegreerd oor	integreret hank	integroitu kahva
boiling	kochend	bouillant	bollente	kokande	hirviendo	kokend	kogende	kiehuva
Anlage 5 / Annex 5 / Annexe 5								
stock pot	Suppentopf	marmite	pentola	soppskål	sopera	soepketel	suppegryde	keitokulho
lid	Deckel	couvercle	coperchio	lock	tapa	dekseil	låg	kansi
boiling	kochend	bouillant	bollente	kokande	hirviendo	kokend	kogende	kiehuva
to stir	rühren	mélanger	mescolare	röra om	remover	roeren	omrøre	hämmentää
to discard	wegwerfen	jeter	gettare via	kasta bort	tirar, desechar	weggoeien	bortkaste	heittää pois
Anlage 6 / Annex 6 / Annexe 6								
straight wall	gerade	portions de paroi	porzioni di parete dritte	raka väggavsnitt	porciones de paredes rectas	rechte wandgedeeltes	lige vægafsnit	suorat seinämän osat
portions	Wandabschnitte	droites	acciaio	rostfritt stål	acero inoxidable	roestvrij staal	rustfast stål	ruostumaton teräs
stainless steel	Edelstahl	acier raffiné	inossidabile					



REMARQUES

concernant l'acte d'opposition (OEB Form 2300)

L'utilisation du formulaire **n'est pas obligatoire** pour la production de l'acte d'opposition. Le formulaire mentionne toutefois de façon claire les indications essentielles à fournir, en particulier toutes celles nécessaires pour que l'opposition soit recevable. Son utilisation facilite de ce fait la rédaction et le traitement de l'opposition. Pour les développements figurant dans **l'exposé des motifs** proprement dit, l'opposant a toute liberté.

Commentaires concernant les diverses rubriques:

I. Brevet attaqué

Sous le **numéro du brevet** il y a lieu d'indiquer le numéro du brevet européen contre lequel il est formé opposition (règle 55 b) CBE).

Pour autant qu'il est connu, il y aura lieu d'indiquer aussi le **numéro de dépôt et la date de la mention de la délivrance dans le Bulletin européen des brevets** (art. 97(4) CBE), cette dernière indication facilitant le contrôle du respect du délai d'opposition.

Le **titre de l'invention** est à mentionner (règle 55 b) CBE), **tel qu'il figure sur la couverture du fascicule du brevet** (sous 54).

II. Titulaire du brevet

En cas de **plusieurs** titulaires, il suffit d'indiquer le titulaire mentionné en premier lieu dans le fascicule du brevet (sous 74).

III. Opposant

Sont à indiquer **le nom, l'adresse et l'Etat** du domicile ou du siège de l'opposant, conformément à la règle 26(2)c) CBE (règle 55 a) CBE). Si les indications fournies ne permettent pas d'identifier clairement l'opposant avant l'expiration du délai d'opposition, il ne peut plus être remédié à cette irrégularité (décision de la Chambre de recours technique T 25/85, JO OEB 1986, 81).

IV. Pouvoir

Au cas où un **mandataire** de l'opposant a été constitué, son nom et l'adresse de son cabinet sont à indiquer conformément à la règle 26(2)c) CBE (règle 55 d) CBE). En cas de constitution de **plusieurs** mandataires, il suffit d'en indiquer un seul, auquel les significations seront faites. Le cas échéant, d'autres mandataires sont à indiquer dans une annexe (cocher la case correspondante).

Un opposant n'ayant ni domicile ni siège dans un Etat contractant de la CBE, doit être représenté par un mandataire, et agir par son entremise (art. 133(2) CBE). La représentation ne peut être assurée devant l'OEB que par des mandataires agréés (art. 134(1) CBE), ou par des avocats habilités à agir en qualité de mandataires (art. 134(7) CBE).

Les personnes physiques et morales qui ont leur domicile ou leur siège sur le territoire de l'un des Etats contractants de la CBE peuvent agir également dans la procédure d'opposition par l'entremise d'un **employé**; cet employé doit disposer d'un pouvoir (art. 133(3), première phrase, CBE). Dans ce cas, les significations sont faites à l'opposant (non pas à l'employé), à moins qu'un mandataire soit également constitué.

Si un pouvoir doit être déposé, il doit l'être, autant que possible, en même temps que l'acte d'opposition pour éviter des retards dans la procédure. Conformément à la règle 101(1) CBE en liaison avec la décision du Président de l'OEB en date du 19 juillet 1991 (cf. JO OEB 1991, 421 et 489), les mandataires agréés qui se font connaître en tant que tels ne sont tenus de déposer un pouvoir signé que dans certains cas. En revanche, les avocats habilités à agir en qualité de mandataires en vertu de l'article 134(7) CBE, ainsi que les employés qui agissent pour le compte d'un opposant conformément à l'article 133(3), première phrase, CBE, sans être mandataires agréés, sont tenus de déposer un pouvoir signé. Si tel n'est pas le cas, le pouvoir doit être déposé dans un délai imparti par l'OEB. En cas d'inobservation du délai, les actes accomplis par le mandataire sont réputés nonavenus (règle 101(4) CBE). Cela veut dire que l'opposition déposée par le mandataire ou l'employé de l'opposant est réputée non formée.

V. Déclaration de l'étendue de l'opposition

L'acte d'opposition doit comporter une déclaration précisant la mesure dans laquelle le brevet européen est mis en cause par l'opposition (règle 55 c) CBE). Si l'opposition ne concerne pas l'ensemble du brevet (cocher la case correspondante), il conviendra d'indiquer le numéro des revendications (selon le fascicule du brevet) à l'encontre desquelles l'opposant invoque un motif (ou des motifs) d'opposition.

VI. Motifs d'opposition

Les motifs d'opposition invoqués (art. 100 CBE) sont à indiquer en cochant les cases correspondantes.

Lorsque l'opposant fait valoir comme motif que l'objet du brevet européen n'est pas brevetable (art. 100 a) CBE), c'est le plus souvent le défaut de nouveauté et le défaut d'activité inventive qui sont dénoncés, et il conviendra de cocher les

cas correspondantes spéciales prévues à cet effet. Pour les autres types de cas possibles, un espace est laissé sur le formulaire pour permettre à l'opposant de porter les indications appropriées. Comme «autres motifs», les articles suivants peuvent être indiqués dans l'espace prévu: 52(1) et 57; 52(2); 52(4); 53 a); 53 b) CBE.

Les motifs d'opposition sont énumérés de manière exhaustive à l'article 100 CBE. Le défaut d'unité de l'invention (art. 82 CBE), le manque de clarté des revendications du brevet (art. 84 CBE) ainsi que l'existence de droits nationaux antérieurs (art. 139(2) CBE) notamment, ne constituent pas des motifs d'opposition recevables.

En ce qui concerne les motifs d'opposition en général, il est renvoyé aux Directives relatives à l'examen pratiqué à l'OEB, D-III, 5.

VII. Exposé des faits et exposé des motifs

L'acte d'opposition doit préciser les faits et justifications invoqués à l'appui des motifs (règle 55 c) CBE). S'il cite des documents, l'opposant doit mentionner les passages sur lesquels il fonde son opposition (Directives D-IV, 1.2.2.1).

L'**exposé des motifs** comprenant les faits et justifications invoqués est à présenter dans un **document séparé** annexé au formulaire; sur le formulaire, la case correspondante est déjà cochée.

L'**indication séparée des justifications** visées à la rubrique IX ne préjuge pas de l'exposé des motifs de l'opposition. Elle permet une meilleure vue d'ensemble et simplifie le traitement des documents. Dans l'exposé des motifs, il pourra être fait référence à la rubrique IX du formulaire (justifications invoquées).

Par ailleurs, il est demandé pour la **citation** abrégée des documents de respecter les règles mentionnées dans les Directives B-X, 9.1.

VIII. Autres requêtes

Dans cette rubrique, on peut présenter par exemple la requête en procédure orale ou la requête en inspection publique.

IX. Justifications invoquées

Sous la rubrique «publications», il conviendra d'indiquer les **publications imprimées** (par exemple les fascicules de brevet) citées en tant que justifications en les inscrivant de préférence par ordre d'importance dans l'espace prévu à cet effet. Pour la **manière de citer**, il conviendra de se conformer aux Directives B-X, 9.1.

Il est demandé de mentionner également les **passages** du document sur lesquels l'opposant s'appuie. Mais dans tous les cas ces indications doivent figurer dans l'exposé des motifs (voir sous VII ci-dessus).

Les autres **justifications** (par exemple l'indication des témoins, les déclarations tenant lieu de serment, les prospectus d'entreprises, les comptes rendus d'expériences, les expertises) sont à mentionner sous la rubrique «autres justifications» (pour un usage antérieur : lieu, date, nature ; voir à ce sujet les Directives D-V, III ; pour les témoins : nom et prénom, adresse exacte, relations avec l'opposant, etc.). Si l'espace disponible n'est pas assez grand pour ces indications, il suffit d'indiquer sommairement les justifications invoquées en signalant par un renvoi le passage de l'acte d'opposition qui contient lesdites justifications (par exemple : «témoin N.N., page 5»).

Les documents mentionnés par une partie à la procédure d'opposition (y compris les publications déjà citées dans le fascicule de brevet européen) doivent être déposés **en deux exemplaires** avec l'acte d'opposition ou les conclusions écrites, ce qui évite à l'OEB d'avoir à les demander par la suite. Si ces documents ne sont pas joints audit acte ou auxdites conclusions ou déposés en temps utile à l'invitation de l'Office européen des brevets, celui-ci peut ne pas tenir compte des arguments à l'appui desquels ils sont invoqués (règle 59 CBE).

X. Paiement de la taxe d'opposition

La taxe d'opposition est à acquitter durant le délai d'opposition. L'opposition n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) CBE). En ce qui concerne la date à laquelle le paiement est réputé effectué, voir art. 8 du règlement relatif aux taxes et les indications données dans le Journal officiel au sujet des modalités de paiement.

XI. Liste des pièces jointes

Toutes les pièces, y compris les annexes (excepté celles concernant le règlement de la taxe d'opposition et, le cas échéant, le pouvoir) sont à déposer **au moins en 2 exemplaires** comme indiqué sur le formulaire. Au cas où il existe ou il risque de se présenter d'autres opposants, il est recommandé de déposer un nombre suffisant d'exemplaires supplémentaires afin que l'OEB n'ait pas à les réclamer ou à les faire établir (règle 36(4) CBE), ce qui évitera des retards et des frais.

XII. Signature

Si l'opposant est une personne morale et si l'acte d'opposition n'est pas signé par un mandataire, le formulaire est à signer:

- a) soit par une personne qui d'après la loi et/ou les statuts de la personne morale est habilitée à signer; il conviendra dans ce cas d'**indiquer en quelle qualité cette personne signe** par ex.: Geschäftsführer, Prokurist, Handlungsbevollmächtigter; president, director, company secretary; directeur, fondé de pouvoir (art. 133(1) CBE). Dans ce cas un pouvoir n'est pas nécessaire;
- b) soit par un autre employé de la personne morale si celle-ci a son siège dans un Etat contractant (art. 133(3) première phrase, règle 101(1) CBE); en ce cas un pouvoir est à déposer.



Opposition à un brevet européen

A l'Office européen
des brevets

Arrêts de tabulation

		réservé à l'OEB	
I. Brevet attaqué	N° de l'oppos.	OPPO (1)	
	Numéro du brevet		
	Numéro de la demande		
	Date de la mention de la délivrance (art. 97(4), 99(1) CBE)		
Titre de l'invention			
II. Unique ou premier titulaire du brevet cité dans le fascicule du brevet			
Référence de l'opposant ou du mandataire (max. 15 caractères ou espaces)		OREF	
III. Opposant	OPPO (2)		
	Nom		
	Adresse		
	Etat du domicile ou du siège		
	Téléphone/Télex/Téléfax		
Opposition conjointe	☐ Autres opposants, voir feuille additionnelle		
IV. Représentation	OPPO (9)		
	1. Mandataire (N'indiquer qu'un seul mandataire à qui toute correspondance doit être adressée)		
	Nom		
	Adresse professionnelle		
	Téléphone/Télex/Téléfax		
	Autre(s) mandataire(s)		
	☐ (voir feuille additionnelle/pouvoir)		OPPO (5)
	2. Employé(s) de l'opposant muni(s) d'un pouvoir conformément à l'art. 133(3) CBE pour la présente procédure d'opposition		
	Nom(s):		
	Pouvoir(s)		
☐ considéré comme non nécessaire			
☐ enregistré(s) sous le n°			
☐ ci-joint(s)			

V. L'opposition est formée contre le brevet

- dans son ensemble ☐
- dans la limite des revendications n^{os} ☐

--

VI. Motifs d'opposition :

L'opposition est fondée sur les motifs mentionnés ci-après :

(a) l'objet du brevet européen n'est pas brevetable (art. 100(a) CBE),
pour les motifs suivants :

- défaut de nouveauté (art. 52(1) et 54 CBE)
- défaut d'activité inventive (art. 52(1) et 56 CBE)
- autres motifs excluant la brevetabilité, à savoir

(b) le brevet européen n'expose pas l'invention de façon suffisamment claire et complète
pour qu'un homme du métier puisse l'exécuter (art. 100(b) CBE ; cf. art. 83 CBE).

(c) l'objet du brevet européen s'étend au-delà du contenu de la demande/demande initiale
telle qu'elle a été déposée (art. 100(c) CBE; cf. art. 123(2) CBE).

9

9

art.

9

9

VII. Exposé des faits et motifs (règle 55(c) CBE) fait l'objet de la déclaration ci-jointe (Annexe 1)	
---	---



VIII. Autres requêtes

IX. Justifications invoquées

ci-jointes = ☐

sera (seront) produit(s) ultérieurement = ☐

A. Publications :

Date de la publication

1

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

2

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

3

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

4

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

5

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

6

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

7

en particulier, page/colonne/ligne/fig. :

suite sur feuille additionnelle ☐

B. Autres justifications

Autres indications sur feuille additionnelle ☐

X. Paiement de la taxe d'opposition

- ☐ comme indiqué sur le bordereau de règlement de taxes et de frais (OEB Form 1010) ci-joint
- ☐

XI. Relevé des pièces

Annexe
n°

Nombre d'exemplaires

- | | | |
|----|---|---|
| 0 | ☒ Formulaire d'opposition | <input type="text"/> (2 au moins) |
| 1 | ☒ Exposé des faits et motifs (cf. VII.) | <input type="text"/> (2 au moins) |
| 2 | Copies des justifications invoquées (cf. IX.) | |
| 2a | ☐ — Publications | <input type="text"/> (2 au moins pour chaque) |
| 2b | ☐ — Autres pièces | <input type="text"/> (2 au moins pour chaque) |
| 3 | ☐ Pouvoir(s) signé(s) (cf. IV.) | <input type="text"/> |
| 4 | ☐ Bordereau de règlement de taxes et de frais (cf. X.) | <input type="text"/> |
| 5 | ☐ Chèque | <input type="text"/> |
| 6 | ☐ Feuille(s) additionnelle(s) | <input type="text"/> (2 au moins pour chaque) |
| 7 | ☐ Autres pièces (veuillez préciser) | <input type="text"/> |

**XII. Signature
de l'opposant ou du mandataire**

Lieu

Date

Prière de dactylographier le nom du (des) signataire(s). S'il s'agit d'une personne morale, la position occupée au sein de celle-ci par le ou les signataire(s) sera indiquée à la machine à écrire.